

Affirme que les Nations Unies ont toujours pour objectif de faire cesser les hostilités en Corée et d'atteindre, par des moyens pacifiques, les buts des Nations Unies en Corée et prie le Président de l'Assemblée générale de désigner immédiatement deux personnes qui se joindront à lui à tout moment approprié pour fournir leurs bons offices à cette fin.

En dépit de ces modifications et bien que la résolution des États-Unis gagnât de nouvelles adhésions, l'Inde signala de nouveau les dangers que comportait un tel parti, et le 30 janvier, avant la mise aux voix, sir Benegal Rau déclara devant la Commission des questions politiques: « Certains délégués ont parlé comme si un règlement pacifique devait rester possible après l'adoption de la résolution. Mon Gouvernement tient de la plus haute autorité que si l'on adopte une résolution condamnatrice, on ne pourra plus compter sur un règlement pacifique. Une telle résolution anéantirait définitivement tout espoir de règlement pacifique ». Sir Benegal exhorta alors les membres à voter en faveur de la résolution asio-arabe.

Lorsque la tentative de divers pays arabes, asiatiques et du bloc soviétique pour faire remettre le vote au lendemain en attendant des instructions au sujet d'un amendement soviétique eut échoué, la Commission des questions politiques repoussa, dans la soirée du 30 janvier, la résolution asio-arabe paragraphe par paragraphe (le Canada s'abstenant de voter). Elle procéda ensuite à l'adoption du projet américain modifié. Il y eut cinq scrutins, et l'ensemble de la résolution l'emporta par 44 voix contre 7 (bloc soviétique, Birmanie et Inde), et huit abstentions (Afghanistan, Égypte, Indonésie, Pakistan, Suède, Syrie, Yemen et Yougoslavie). L'Arabie saoudite se tint à l'écart.

Le lendemain, le Conseil de sécurité décida à l'unanimité de rayer de l'ordre du jour le point relatif à l'agression des communistes chinois, frayant ainsi la voie à la mesure que l'Assemblée générale devait définitivement adopter le 1er février.

Position du Canada

Dans une dernière déclaration qu'il fit le 30 janvier, M. Pearson résuma la position du Canada et expliqua les voix données par la délégation canadienne. Tout en se déclarant en faveur des principes fondamentaux dont s'inspirait la résolution asiatique, et en rendant hommage à la « sincérité et à l'idéalisme de ses parrains », il exprima le regret de n'avoir pu l'appuyer, même si elle reconnaissait comme « principe essentiel que la cessation du feu doit précéder la discussion des questions politiques ». Entre autres raisons qu'il avait de s'y opposer, il mentionna son imprécision qui serait une cause de discussions interminables et peu concluantes avant que la trêve pût être réalisée; de plus elle ne tenait pas compte des résolutions ni des actes antérieurs des Nations Unies concernant la Corée. A cet égard, on pourrait « l'interpréter comme plaçant le gouvernement de Pékin et les Nations Unies sur le même plan moral et politique ». Par contre « le projet de résolution des États-Unis prévoit un dispositif assez satisfaisant pour faire cesser le feu et ouvrir la voie aux négociations politiques ».

M. Pearson poursuivit en ces termes:

Nous ne pouvons pas voter contre la résolution asiatique, car, même si elle ne comporte pas, à notre avis, un plan approprié et défini permettant d'obtenir une suspension d'armes et de procéder à des pourparlers sérieux qui réduiraient au minimum les attermoissements et les échappatoires, elle n'en souligne pas moins la nécessité des négociations et un règlement pacifique, et elle reconnaît le principe que la trêve doit précéder les négociations. Par conséquent, ma délégation s'abstiendra de voter sur cette résolution soit pour remplacer, soit pour compléter le projet des États-Unis.

Nous voterons en faveur du projet de résolution des États-Unis pour les raisons suivantes:

1) les amendements libanais, que nous appuyons fortement, dissipent nos doutes quant à la sagesse de certaines dispositions du projet non modifié;